

Rouen, le 16 novembre 2010

M. le Maire de Petit Quevilly
Hôtel de ville
76140 Petit Quevilly

Monsieur le Maire

Vous nous avez conviés récemment à une deuxième réunion du groupe de réflexion consultatif des modes de déplacement consacrée à la mise en oeuvre de votre programme d'aménagements cyclables pour la période 2011 – 2013.

A l'issue de cette réunion il convient que nous vous fassions part de nos réflexions et décisions prises par le conseil d'administration.

En effet, si votre projet s'inscrit dans une meilleure prise en considération du vélo comme mode déplacement à part entière il présente néanmoins pour nous des insuffisances voire des carences qui nous amènent à préciser et reconsidérer notre positionnement.

En particulier, nous notons :

- votre refus d'appliquer la réglementation des doubles-sens cyclables en zone 30 malgré le faible coût de sa mise en oeuvre et son caractère limité mais malgré tout symbolique ;
- malgré nos demandes réitérées, l'impossibilité pour SABINE de participer à l'élaboration du projet et aux choix présentés par le bureau d'étude (notamment refus d'associer notre représentant local et absence de dossier technique pour examen).

Pour être plus explicite, la capacité d'expertise en matière de vélo qui nous est reconnue par d'autres collectivités (CREA, ville de Rouen ...) afin d'améliorer et valider des projets d'aménagements cyclables ne nous semble pas du tout admise sur votre territoire. Il s'avère dans les faits que le comité consultatif est réduit à une chambre d'enregistrement où l'on ne peut qu'assister à une présentation sommaire de projets déjà définis.

Notre conseil d'administration a donc décidé de maintenir sa décision de déposer un recours contre l'arrêté interdisant les doubles-sens cyclables dans les zones 30. Ce recours pourra bien entendu être retiré dès lors que les doubles-sens cyclables seront mis en oeuvre.

Regrettant que nos propositions de réelle collaboration dans le cadre de vos projets n'aient pas été prises en considération, nous restons néanmoins ouverts à toute proposition permettant la mise en place d'une réelle concertation avec prise en considération de nos demandes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour SABINE AGGLO Rouen
le président, Yves Blondel

